

Depuis 1986, année où elle a commencé sa politique de surpêche délibérée, la CE a reçu de l'OPANO des contingents totalisant 78 200 tonnes de poisson. Pendant cette période, elle s'est unilatéralement fixé des contingents totalisant 540 000 tonnes et a capturé un total de 410 000 tonnes, soit presque sept fois plus que les quantités que lui avait attribuées l'OPANO.

Le conseil scientifique de l'OPANO, dont les travaux représentent le consensus de tous ces membres, y compris ceux de la CE, a démontré que les stocks de poisson plat gérés par l'OPANO ainsi que ceux de morue au sud du Grand Banc manifestent des sérieux signes d'épuisement. Ces travaux ont indiqué la présence d'une forte pêche de poisson plat, de la part de la CE, dans les plus importantes zones de reproduction.

Le niveau excessif des prises communautaires est une partie du problème, mais la capture constante de poissons immatures dans les zones de reproduction reconnues aggrave la situation et est potentiellement désastreuse pour l'avenir. Par exemple, un échantillon prélevé au hasard le mois dernier dans la cale d'un chalutier espagnol contenait 275 poissons pesant globalement 113 livres ou 51 kilogrammes. Chaque poisson avait un poids moyen de 6,6 onces ou moins de 0,2 kilogramme et une longueur moyenne de 6,8 pouces ou 17,3 centimètres. Il s'agissait manifestement de poissons immatures. C'est comme ça qu'on détruit un stock de poisson.

Les agissements de la CE dans le nord-ouest de l'Atlantique sont néfastes pour quatre grandes raisons.

- Premièrement, les pratiques actuelles de la CE sont le principal obstacle au bon fonctionnement de l'OPANO, une organisation internationale de conservation et de gestion des ressources absolument primordiale. Ces ressources ne peuvent tout simplement pas être adéquatement gérées si la CE rejette toutes les décisions de l'Organisation.
- Deuxièmement, la surpêche que pratique la CE dans le nord-ouest de l'Atlantique endommage une ressource importante et nuit ainsi aux pêcheurs du Canada, à ceux des autres pays membres de l'OPANO et, en fin de compte, à ses propres pêcheurs.
- Troisièmement, la surpêche pratiquée par la CE dans le nord-ouest de l'Atlantique va nettement à l'encontre de la politique commune de pêche de la Communauté qui est mise en pratique et respectée dans les eaux de ses États membres. Alors que la